



## URBANISME

# Dématisation des actes d'urbanisme

depuis le 1er janvier 2022, le guichet numérique est déployé auprès des particuliers.

*Publié le 31 décembre 2021*

Il permet de déposer en ligne les demandes d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration préalable

Les échanges entre la Ville et les professionnels, tels que les architectes, les maîtres d'oeuvre et les maîtres d'ouvrage sont ainsi optimisés.

Il vous est demandé de créer un compte en ligne lors de la première utilisation. Une fois déposée, votre demande sera instruite par les services de la Ville.

<https://urbanisme.cap-atlantique.fr/guichet-unique>



Ville de  
**Guérande**

### HOTEL DE VILLE

7 place du marché au  
Bois  
44350 Guérande  
Tél : 02 40 15 60 40

### HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h  
13h30 > 17h30  
Mar : 14h30 > 17h30  
Sam : 9h > 12h